

NOTE PRESENTATION RAPPORT BUDGET PRIMITIF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REUNION DU 22 JANVIER 2019

XXXXXXXXXXXX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL CCAS – M14

Le budget du C.C.A.S. est équilibré à 1 090 725.38 € (section de fonctionnement) dont en dépenses : charges à caractère général 17 900 €, charges de personnel 846 300 €, autres charges 156 800 € (dont 145 000 € de subvention au nouveau budget annexe SAD), plus 69 725.38 € de dépenses imprévues non affectées afin de conserver un fonds de roulement disponible. Les recettes sont constituées des remboursements de frais de personnel par le budget annexe pour 745 000 €, d'autres recettes diverses pour 3 300 € et de la subvention de la commune pour 130 000 €, à laquelle s'ajoute le remboursement des charges de salaires d'un agent mis à disposition de la commune pour 35 000 €. L'excédent de fonctionnement provisoire est estimé à 177 425.38 €.

Résultat de l'exercice 2018:

Ce résultat doit permettre de conserver un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement du budget de la collectivité CCAS (2 mois de délais de paiement des financeurs et des usagers).

Dans l'attente de la validation du compte administratif après clôture définitive des comptes pour l'année 2018, il est estimé à 177 425.38 € pour l'affectation au BP. Ce montant sera éventuellement corrigé lors de l'adoption du budget supplémentaire, après l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Charges à caractère général :

Ce chapitre a diminué suite au transfert des actions sociales au centre social communal.

Charges de personnel :

Les charges de personnel seront en diminution par rapport à 2018, suite à la mutation de trois agents vers le centre social communal.

L'estimation tient compte du glissement vieillesse technicité (G.V.T.: avancements d'échelons etc.), de l'augmentation du SMIC, de l'augmentation des charges et cotisations.

La loi PPCR (modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires) est entrée en application au 01/01/2017. Le protocole prévoyait des transformations de primes en points d'indice (ajout de points majorés et abattement sur primes) progressivement sur plusieurs années : la deuxième phase du protocole PPCR prévue pour 2018 a été reportée à 2019.

Montant de la subvention communale:

La participation de la commune nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élève à 130 000 € en 2019.

Le budget CCAS n'a aucun emprunt en cours. Le CCAS ne possède pas d'actif propre : il utilise les moyens mis à disposition par la Commune de Saint Nicolas d'Alhiermont.

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE SAD – M22

Le budget annexe M22 du service d'aide à domicile est équilibré à 786 100 € (section de fonctionnement) dont en dépenses : charges d'exploitation courante (Groupe Fonctionnel 1) 32 000 €, charges de personnel (GF2) 754 000 €, charges de structure (GF3) 100 €. Les recettes sont constituées des produits du service aide à domicile pour 620 000 € (personnes bénéficiaires du service et financement par les caisses et le département), d'une subvention du département pour 21 000 €, d'autres recettes diverses pour 100 € et de la subvention du budget principal CCAS pour 145 000 €.

BUDGETS PRIMITIFS 2019 – PRESENTATION PAR CHAPITRES – CCAS ET SAD

BP CCAS 2019 - BUDGET PRINCIPAL M14

Fonctionnement Dépenses		
Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 900,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	846 300,00
022	DEPENSES IMPREVUES	69 725,38
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	156 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	700,00
	Somme :	1 090 725,38

Fonctionnement Recettes		
Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé
002	Excédent antérieur reporté	177 425,38
013	ATTENUATION DE CHARGES	100,00
70	PRODUITS DES SERVICES	783 100,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	130 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00
	Somme :	1 090 725,38

BP SAD 2019 - BUDGET ANNEXE M22

Fonctionnement Dépenses

Groupe	Libellé chapitre	Mt Proposé
GF I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	32 000,00
GF II	Dépenses afférentes au personnel	754 000,00
GF III	Dépenses afférentes à la structure	100,00
	Somme :	786 100,00

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Mt Proposé
GF I	Produits de la tarification	620 000,00
GF II	Autres produits relatifs à l'exploitation	166 100,00
GF III	Produits exceptionnels	0,00
	Somme :	786 100,00